

**COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

---

---

# RECUEIL

## des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État

---

---

### SOMMAIRE

#### Actes du préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

#### RAPPEL AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 473 du 7 juillet 2017, le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, relative à une demande, présentée par la collectivité territoriale pour l'obtention d'une autorisation relative au projet de câble sous-marins de communications électroniques, situé sur les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade.

Pendant la durée de l'enquête, soit du mardi 25 juillet 2017 au mercredi 23 août 2017 inclus, le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Pierre ainsi qu'à la mairie de Miquelon-Langlade aux heures habituelles d'ouvertures.

Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans chaque mairie, les adresser par lettre recommandée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Pierre ou à la mairie de Miquelon-Langlade ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique@spm.gouv.fr

Au besoin, des informations complémentaires pourront être obtenues auprès de M. Arnaud Poirier, directeur général des services à la collectivité territoriale.

M. Eric Chupeau, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient être entendues :

A la mairie de Saint-Pierre :

- le samedi 5 août 2017 de 9h00 à 12h00 ;
- le jeudi 17 août 2017 de 9h00 à 12h00.

A la mairie de Miquelon-Langlade : :

- le vendredi 18 août 2017 de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi 19 août de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la préfecture, dans les deux mairies et sur le site Internet de la préfecture - [www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr) -, dès leur réception.

Saint-Pierre, le 1<sup>er</sup> août 2017.

*Le préfet,*  
Henri Jean



---

*Saint-Pierre. — Imprimerie administrative.*

**Le numéro : 2,20 €**



